

## Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. BLANC Gilbert, Mme POULARD Magalie, M. LACOMBE Jacky, Mme PAGE Laetitia, Mme REGNIER Karine, M. LOUCHE Morgan et Mme VANDROUX Viviane.

Absente excusée : Mme BLANCHARD Karine

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2025

### **Indemnités des élus pour l'année 2026 (N° DE\_2025\_039)**

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter les indemnités du Maire et des Adjoints pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les indemnités de fonction des Adjoints sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Barèmes pour les communes de moins de 500 habitants : Taux maximal = 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour chacun des Adjoints.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'attribution aux Maires de leur indemnité au taux maximal fixé par l'article L 2123.23 du CGCT est automatique, sous réserve d'une décision contraire du Conseil Municipal.

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal est de 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

#### **Délibération :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les indemnités suivantes pour le Maire et les Adjoints pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

#### **Indemnité du Maire :**

Monsieur HAUTEVELLE Ludovic = 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Indemnités des Adjoints = 9.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les deux :

- Madame LONJARET Corinne, 1er Adjointe = 4.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Monsieur BLANC Gilbert, 2<sup>e</sup> Adjoint = 4.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 18 décembre 2025

### **Remplacement des ordinateurs de la mairie (N° DE\_2025\_040)**

#### **Exposé :**

A la suite des messages d'alerte découverts sur les 3 ordinateurs de la mairie, achetés en 2015, notre prestataire ALT'INFO a confirmé que le matériel est obsolète et n'accepte pas la migration sur Windows 11, ce qui à terme sera bloquant, notamment pour la mise à jour des logiciels en ligne...

Le prestataire ALT'INFO a fourni un devis pour le remplacement du matériel, porté à la connaissance du Conseil Municipal.

- Coût total du remplacement des 3 PC avec extension de garantie à 3 ans sur le matériel, avec remise commerciale d'installation, sans remplacement des écrans ni option  
= 2 623,50 €HT soit 3 148,20 €TTC
  - Coût total du remplacement des 3 PC sans extension de garantie  
= 2 386,00 €HT soit 2 863,20 €TTC

**Délibération :**

- Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ,  
- décide le remplacement des trois ordinateurs de la mairie  
- accepte le devis proposé par Alt'Informatique sans l'extension de la garantie dont le montant s'élève à 2 386.00 € HT soit 2 863.20 € TTC  
- autorise Monsieur le Maire à passer la commande

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 18 décembre 2025

**Contrat de supervision annuelle et cybersécurité pour les postes informatiques de la mairie (N° DE\_2025\_041)**

**Exposé :**

Monsieur le Maire rappelle que le prestataire informatique est de plus en plus souvent sollicité pour des problèmes de sécurité sur le matériel, de mise à jour de logiciels ou d'applications, et que de nombreuses mairies ont déjà fait l'objet dernièrement de cyber-attaques. Ces prestations, à réaliser la plupart du temps dans « l'urgence », sont difficiles à facturer au coup par coup...

Notre prestataire ALT'INFO propose un contrat de supervision annuelle pour les postes informatiques de la mairie :

- maintenance proactive des postes pour les mises à jour système et logiciels
- supervision des états du matériel
- agent cybersécurité intégré (*antivirus + ransomware + malware + sécurisation Web*)
- support technique illimité et télémaintenance

Le prestataire ALT'INFO a fourni un devis pour le contrat de supervision, porté à la connaissance du Conseil Municipal.

- Supervision, maintenance et cybersécurité des 3 postes de la mairie à 15 €HT/mois  
= 540,00 €HT soit 648,00 €TTC
  - Reprise de l'antivirus actuel + négociation sur les 3 postes à temps non-complet  
= 393,25 €HT soit 471,90 €TTC

**Délibération :**

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide la signature d'un contrat de supervision annuelle et cybersécurité pour les postes informatiques de la mairie  
- retient le devis proposé par Alt'Informatique dont le montant s'élève à 393.25 € HT soit 471.90 € TTC  
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 18 décembre 2025

## **Travaux de voirie**

### **Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie doivent être menés rapidement pour des raisons de sécurité et de maintien des infrastructures.

La société CORDIER TP a fourni un devis pour ces travaux, porté à la connaissance du Conseil Municipal.

- Impasse du Geay, carrefour avec la Route Départementale : effondrement de busages  
= 870,00 €HT soit 1 044,00 €TTC
    - Cour de l'ancienne cure : affaissement du puits  
= 250,00 €HT soit 300,00 €TTC
  - Curage de fossés sur la route de la Frette, Le Moley/Romaine : accotement non-stable  
= 160,00 €HT soit 192,00 €TTC
  - Accès chemin rural des Farges sur route de la Frette : aqueduc bouché  
= 590,00 €HT soit 708,00 €TTC
- Montant global du devis : 1 870,00 €HT soit 2 244,00 €TTC

### **Délibération :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux proposés et valide le devis proposé par l'entreprise CORDIER.

Décide de commander des cailloux pour boucher les trous de la Place de l'ancien café.

## **Décision modificative du budget DM 2025 004 (N° DE\_2025\_042)**

### **Exposé :**

Afin de clôturer l'exercice budgétaire 2025, il convient de faire des ouvertures de crédits :

- Les travaux relatifs à l'équipement de nouvelles cases de columbarium réalisés en 2024, n'ont pas été retenus par la Préfecture dans le cadre du FCTVA 2025. Afin de rendre cette dépense éligible au FCTVA 2026, il convient de l'inscrire à l'article 21316 sur l'exercice 2025. Montant = 3 894,00 €

- Les dépenses inscrites à l'article 65568 « Contributions à organismes de regroupement » dépassent les prévisions budgétaires : La participation au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne « Service ADS » est supérieure à la prévision de 252,90 € et la participation versée au SYDESL pour l'entretien de l'éclairage public a été mandatée à cet article alors que la prévision budgétaire de cette dépense est inscrite à l'article 615231 « Entretien de voirie » pour un montant de 953 €. Par conséquent, il convient d'ouvrir des crédits pour un montant total de 1 210 € à l'article 65568.

### **Délibération :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide les ouvertures de crédits suivantes :

### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses :**

Article 65568 : + 1 210

Article 65811 : + 480

Article 6068 « Autre matières et fournitures » : - 4 560

Article 023.042 « Virement à la section d'investissement » : + 2 870

#### **Section d'investissement :**

**Dépenses :**

Article 21316. 041 : + 3 894

Article 2183.12 : + 2 870

**Recettes :**

Article 2116.041 : + 3 894

Article 021.040 (Virement de la section de fonctionnement) : + 2 870

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 18 décembre 2025

**Questions diverses**

**- Synthèse des diverses réunions :**

17/11 : Conseil Communautaire Terres de Bresse / *Assainissement*

24/11 : Réunion des référents EPAGE

04/12 : Réunion DASEN - Carte Scolaire 2025/26 / *L'Ecole de demain*

09/12 : Visite technicien voirie ComCom pour travaux 2026 à envisager

09/12 : Réunion des Maires avec Madame la Sous-Préfète

10/12 : Conseil Communautaire Terres de Bresse

**- Recrutement SIVOS**

Recrutement en cours pour le remplacement de l'ATSEM Maud PERRATONE au 05/01/26

**- Commission Communication**

Rédaction en cours du Petit Journal de janvier 2026 : distribution la 1ère semaine de janvier  
Installation des décorations de fin d'année faite le 06/12

**- Travaux réalisés :**

Contrôle des cloches et paratonnerre le 03/12

Toujours en attente intervention plombier et électricien chez la locataire logement EST

**- Organisation des Vœux de la Municipalité :**

Date : samedi 10 janvier 2026

Heure : 18h30

**- Fermeture de la mairie :**

La mairie sera fermée au public du 24 décembre 2025 au 04 janvier 2026 inclus : congés de Sylvie et Fanny

Hervé sera en congés du 22 décembre 2025 au 04 janvier 2026.

Mathilde ne prend pas de congés de fin d'année.

**- Calendrier :**

Conseil syndical Pays de la Bresse Bourguignonne le 15/12 à Louhans

*Arbre de Noël de l'APE le vendredi 19/12 à 19h00 à Loisy*

*Vœux de la Municipalité le samedi 10/01*

Réunion avec le Conservatoire pour la procédure des « biens sans maîtres » le 20/01 en mairie

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

